

## CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ASSON

### Séance du 20 janvier 2026

Date de convocation : 16 janvier 2026

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Présents : 17 Procuration : 1 Votants : 18

L'an deux mille vingt-six, le 20 janvier à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Asson, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Marc CANTON

PRÉSENTS : Marc CANTON, Alexandre LARRUHAT, Marie-Françoise CAPELANI, Antoine CUYAUBERE, Audrey VANHOOREN, Jean-Marc DOURAU, Michel LAUVAUX, Guy LABARRERE, Christian CLAVARET, Olivier CHARRET, Francine BOURDA, Isabelle MONTIN, Claire PEAUDECERF-BADET, Patrick MOURA, Michel AURIGNAC, Corinne PANATIER, Frédéric TABONE.

ABSENTE : Bérénice DABAN

EXCUSÉE : Edith GRAVELEAU

PROCURATION : Edith GRAVELEAU à Marie-Françoise CAPELANI

Secrétaire de séance : Marie-Françoise CAPELANI

#### DÉLIBERATION N° 2026-05 : Tarif de location du cabinet médical

M. le Maire informe l'assemblée de l'arrivée prochaine d'un second médecin à Asson, en plus du Dr Philippe CRETAL dans les locaux actuels situés 12, place Saint-Martin. Il s'agit du Docteur Christophe JOUHET qui arrivera à Asson à partir du mois de mars 2026.

Aussi, il convient donc de fixer le tarif de location de ce cabinet médical.

M. le Maire rappelle que le Docteur CRETAL paye actuellement un loyer mensuel de 564,48 € pour le cabinet médical, le hall, la salle d'attente et les WC.

Il propose d'appliquer le même tarif pour les deux médecins et de le fixer à 500 € par mois, étant précisé que ce loyer comprend les parties communes qu'il convient de répartir.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**DÉCIDE** de louer au Dr Christophe JOUHET une partie du cabinet médical situé 12 place Saint-Martin, composé d'un bureau/salle de consultation ainsi que des parties communes partagées avec les autres professionnels de santé (salle d'attente, WC et salle d'urgence).

**FIXE** à 500 € le montant mensuel du loyer du Dr Christophe JOUHET

**MODIFIE** le loyer actuel du Dr Philippe CRETAL pour le passer de 564,48 € à 500 €

**AUTORISE** M. le Maire à signer le contrat à intervenir avec le futur locataire

**VOTE**

<b>POUR</b>	<b>18</b>
CONTRE	
ABSTENTION	

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus

Pour copie conforme,

Le Maire

